

Fiche-action n°SC3

Atelier du futur n°10 « Santé et consommation »

« Proposer une alimentation équilibrée lors des fêtes publiques organisées dans la commune de Chêne-Bourg »

Situation et justification

Les fêtes organisées par la commune de Chêne-Bourg sont traditionnellement l'occasion de partager des plats tels que la raclette et les saucisses grillées. Il est également très habituel de trouver des frites, chips, glaces et boissons gazeuses sucrées lors des manifestations publiques. Ces aliments très caloriques, quelquefois servis en grande quantité pour une seule personne, concentrent de fortes teneurs en graisses saturées, en sel ou en sucres. Ils sont à cet égard emblématiques de problèmes de santé publique que connaît de plus en plus la population adulte et les enfants en particulier. A Genève, le nombre de personnes en excès de poids s'est en effet fortement accru pour s'élever à 59,4% chez les hommes et 35,9% chez les femmes¹. Le surpoids et l'obésité entraînent souvent une élévation de la tension artérielle, un taux excessif de mauvais cholestérol et augmentent des risques tels que le diabète sucré, les accidents vasculaires cérébraux, la cardiopathie coronarienne, certains cancers, etc.² L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) évalue à 2,7 milliards de francs annuels les coûts engendrés en Suisse par la surcharge pondérale.

A l'échelle de Chêne-Bourg, lors des fêtes organisées dans la commune, il serait souhaitable de favoriser une alimentation équilibrée tout en poursuivant, pour ceux qui le souhaitent, la possibilité de déguster des plats traditionnels. Il s'agirait pour cela de prévoir également la présence de légumes (tels que ratatouille, salades, légumes crus), de fruits de saison, et de favoriser leur présence dans le service des assiettes. Ce complément en choix pourrait également être apprécié par ceux qui, plutôt qu'un plat traditionnel, préfèrent une nourriture équilibrée sans viande. En matière de boissons, il s'agirait également de s'assurer de la présence de boissons non alcoolisées et bon marché qui peuvent être une alternative aux boissons industrielles le plus souvent très riches en sucres ; c'est ainsi que pourraient être favorisés l'eau et les jus de fruits (tel que le jus de pommes issu de producteurs locaux).

Cette proposition ne vise donc pas à interdire la présence de certains plats ou boissons lors des fêtes communales, mais à prendre des dispositions pour qu'une offre plus équilibrée qu'aujourd'hui soit proposée.

Objectifs visés

- Limiter le développement du surpoids et de l'obésité en faisant la promotion d'une offre alimentaire équilibrée lors des fêtes organisées sur le territoire communal.
- Améliorer la santé des habitants de Chêne-Bourg.

Pertinence « développement durable » de l'action

Pôle social :

L'action vise prioritairement à préserver la santé humaine en développant une offre alimentaire agréable et compatible avec la tradition et l'esprit de la fête.

¹ Données du Bus Santé 2002-2004 – www.bus-sante.ch

² Source : « Rapport sur la santé dans le monde, 2002 », OMS

Pôle économique :

En préservant la santé humaine, l'action contribue indirectement à la réduction des coûts de la santé. L'achat des légumes et fruits locaux lors des fêtes communales contribue au maintien de l'économie et de l'emploi dans ces secteurs de production.

Pôle environnemental :

(Impact négligeable).

Descriptif et mise en place de l'action

En ce qui concerne les fêtes organisées par la commune, il s'agit d'arrêter une décision qui pourrait prendre la forme d'une « directive » ou d'une « charte ».

En ce qui concerne les autres fêtes publiques organisées sur le territoire communal, il s'agit d'adresser aux organisateurs (sociétés locales en particulier) une note les invitant à adopter les principes retenus par la commune (« directive » ou « charte ») pour leurs manifestations publiques ; une liste indicative de producteurs et fournisseurs en fruits et légumes pourrait leur être adressée en annexe³.

Calendrier

Adoption et mise en place de l'action dans les meilleurs délais.

Responsables

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de « la culture et les loisirs », le-la Président-s de la Commission « culture et loisirs », le Secrétaire général.

Partenaires (et mode de participation)

- le personnel de l'administration communale en charge d'organiser les manifestations communales ;
- les sociétés locales qui contribuent à l'organisation d'événements publics, en particulier : sapeurs-pompiers et sauveteurs auxiliaires.

Budget

(Néant). La mise en place et de cette action doit s'intégrer dans les activités actuelles de la commune.

Indicateurs de développement durable

Fêtes organisées par la commune :

- Proportion de plats vendus comprenant des légumes et/ou des fruits.

Autres fêtes organisées sur le territoire communal :

- Nombre d'organisateur acceptant de mettre en application les principes adoptés par la commune.

Suivi et amélioration continue

Etablissement d'un bilan annuel et intégration des remarques constructives pour l'organisation des fêtes suivantes.

³ Par exemple, le site internet www.opage.ch présente les coordonnées de 180 agriculteurs genevois.